Département de Haute-Saône

Commune de

BOUHANS-LES-MONTBOZON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOCUMENT DE TRAVAIL

2. DOCUMENT GRAPHIQUE

2.2 Centre de la commune

Pièce n ° 2.2

Approuvée par délibération du Conseil Communautaire : le

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
ZA " Le Vay du Soleil " - 70230 MONTBOZON
Tél : 03.84.92.34.70 - Fax : 03.84.92.30.33
contact@ccpmc.fr

0 m 20 m 40 m 80 m 100 m 120 m

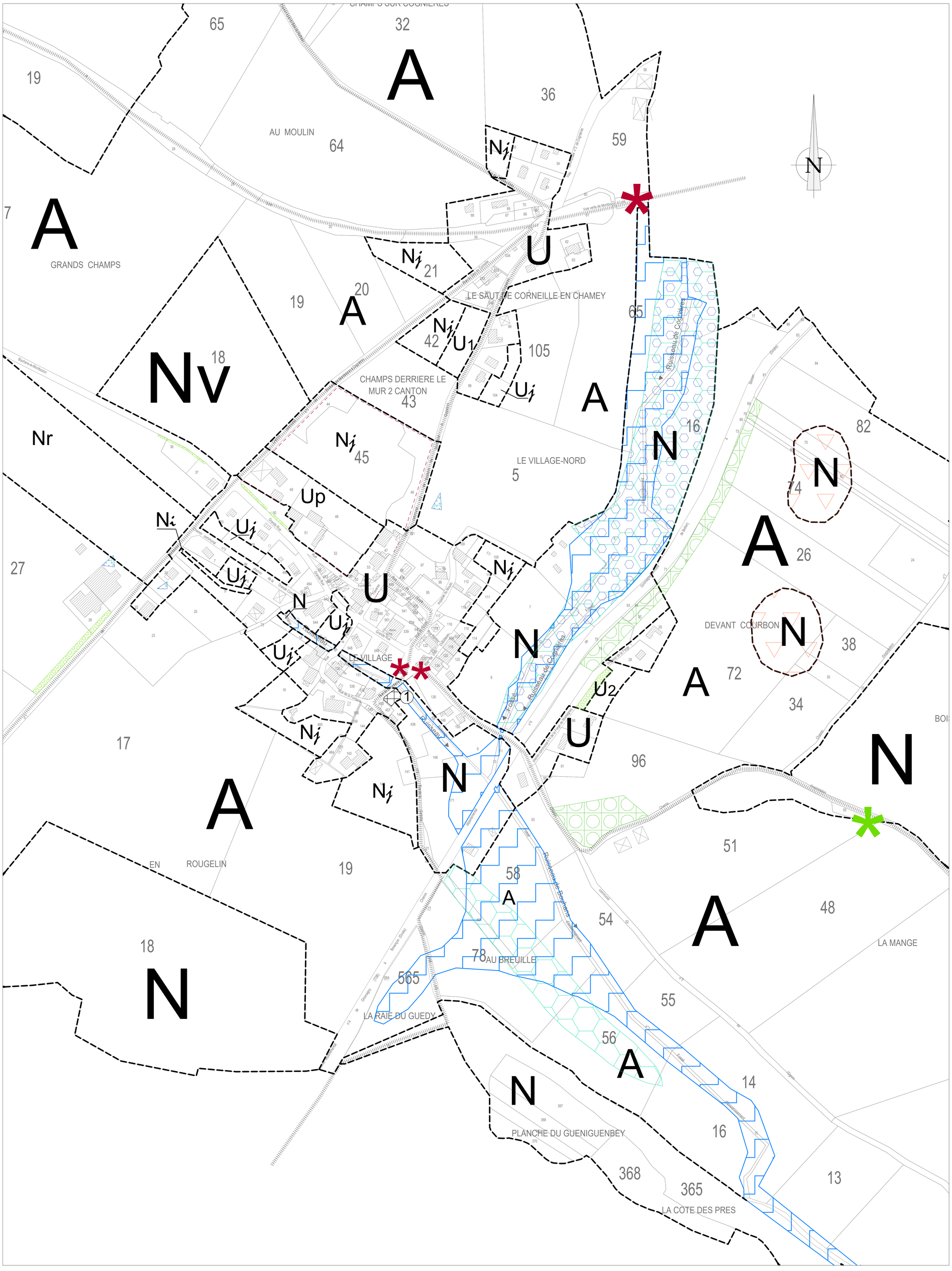

LEGENDE :

Limite de zones

ZONES URBAINES

U	Zone urbaine de densité moyenne
U1, ...	Secteurs de la zone U concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
Uj	Secteur de jardins de la zone U où seules des extensions limitées et des annexes sont autorisées
Up	Zone urbaine dédiée aux propriétés bâties d'intérêt patrimonial

ZONES AGRICOLES

A	Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N	Zone à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
Nj	Secteur de jardins de la zone N où seules des annexes de taille réduite sont autorisées
Nr	Secteur de la zone N concerné par des risques d'inondations et notamment de ruissellement (atlas des zones inondables du Ruhans)
Nv	Secteur de la zone N présentant des vestiges archéologiques

Voies à préserver, modifier ou créer (article L151-38 du C.U.)

Emplacements réservés et numéro d'opération

Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain - risque fort (étude Alp'géorisques)

Secteur concerné par des risques d'inondations (atlas des zones inondables du Ruhans)

Secteur concerné par des risques d'inondations (PPRi de la moyenne vallée de l'Ognon) :

zone bleue (article R. 151-31 du C.U)

zone rouge (article R 151-34 du C.U)

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Plans d'eau, cours d'eau

Zones humides : zones humides issues de l'inventaire DREAL
Milieux humides : zones humides potentielles non prospectées en raison d'un défaut d'accès issues de l'inventaire SMAMBVO

Espaces boisés classés à protéger (article L. 113-1 du C.U)

Plantations d'alignements à créer (article L. 113-1 du C.U.)

Elément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur (article L.151-19 du C.U.)

Elément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U. : ripisylve des cours d'eau

Corridors écologiques à préserver au titre de l'article L.151-23 du C.U.

Elément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un chemin : jonction entre le chemin d'exploitation n°4 (Thiénans) et le chemin de l'Ognon (Bouhans-les-Montbozon) au droit de la conduite d'eau potable	Commune	3100 m²
2	Création d'un stationnement	Commune	346 m²